



Direction des Affaires Economiques

Nos réf. : RK/SU/GM – 030.2021

Affaire suivie par : Gaëtan MARIANY

gaetan.mariany@cma-idf.fr

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

16, rue de Pontoise

BP 10101

78101 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Cedex

Versailles, le 29 mars 2021

Objet : Avis sur la modification n°1 du PLU

Monsieur le Maire,

Par courrier daté du 2 mars 2021, vous m'avez notifié pour avis le projet de modification de votre document d'urbanisme.

A ce titre, l'ensemble des modifications portées à ma connaissance n'impacte pas de façon significative l'exercice de l'activité artisanale en place. Elles devraient permettre d'en implanter de nouvelles notamment en zone UBb, dont l'apport de précisions sur la mixité fonctionnelle est la bienvenue.

En effet, les entreprises artisanales sont moins avantagées que les autres dans l'acquisition ou la location de locaux d'activité. Or, les projets de grande ampleur peuvent permettre d'offrir des locaux moins chers, tout en restant équilibrés financièrement grâce à la part importante de logements. Par conséquent, j'émet un **avis favorable** à votre projet de modification.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Elisabeth DETRY, Présidente de la
CMA Ile-de-France
Par délégation Ronan KERAUDREN Président
de la CMA Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ÎLE-DE-FRANCE

72-74, rue de Reuilly - CS0315 - 75592 Paris cedex 12 . 01 80 48 26 00 . www.cma-idf.fr



COURRIER ARRIVÉ LE
12 AVR. 2021
SG

Document communiqué
en vertu de la
Loi sur l'accès à l'information
et sur la protection des renseignements
personnels

Document communiqué
en vertu de la
Loi sur l'accès à l'information
et sur la protection des renseignements
personnels

Document communiqué
en vertu de la
Loi sur l'accès à l'information
et sur la protection des renseignements
personnels

Document communiqué
en vertu de la
Loi sur l'accès à l'information
et sur la protection des renseignements
personnels

Document communiqué
en vertu de la
Loi sur l'accès à l'information
et sur la protection des renseignements
personnels